

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 71 (1983)

Heft: [10]

Rubrik: International

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 19.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

nouvelle entreprise (68 employés au départ, davantage aujourd'hui). Cette entreprise a cherché de nouveaux clients, amateurs de produits qui n'ont pas leur équivalent ailleurs. C'est en s'adaptant ou en devançant l'évolution technologique, en faisant preuve d'imagination et d'esprit d'initiative qu'on réussit à recréer des postes de travail.

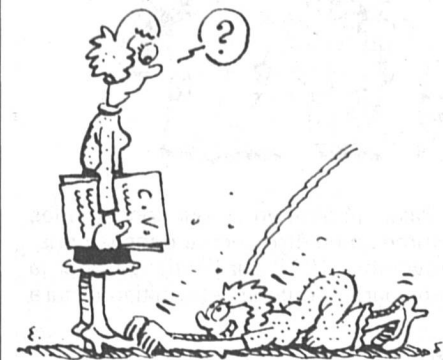
M. Charles Zahn décrit la tâche des offices d'orientation professionnelle. Actuellement, dans le canton de Vaud, sur 10 000 consultants, l'office cantonal et les offices régionaux reçoivent 6000 garçons et filles en fin de scolarité obligatoire, 2000 jeunes de 17 à 20 ans et 2000 adultes dont une majorité de femmes. Les possibilités de recyclage et de formation des adultes sont encore peu nombreuses (à part art. 41, formation en emploi qui nécessite un gros effort) et il faut arriver à faire sauter des limites d'âge d'entrée dans les écoles professionnelles.

M. Jean-François Braillard donna quelques informations sur la nouvelle loi sur l'assurance chômage qui entrera en vigueur le 1er janvier 1984, loi qui comprendra — c'est une nouveauté — des mesures préventives. Comme il ne s'agit pas de subventionner n'importe quel cours de formation continue ou de recyclage, mais qu'il faut choisir de bons cours, l'OFIAMT étudie en ce moment la mise sur pied de supports pédagogiques que la Confédération n'a pas l'intention d'imposer mais d'offrir aux cantons.

Dans le débat final, nous retiendrons la question de ce participant : « Pourquoi des cours genre Retravailler ne sont-ils pas organisés pour les hommes ? Pourquoi l'expérience d'Yverdon (cours Clés-pour-le-travail, donnés à un groupe de chômeurs et chômeuses) n'a-t-elle pas été renouvelée ailleurs ? » Cette question a donné l'occasion aux animatrices de Clés de s'exprimer : Lausanne n'a « pas besoin d'un tel cours », selon les autorités ; à Renens par contre, il s'en organisera bientôt un, très probablement. ● Simone Chapuis-Bischof

Sans vouloir vous proposer une bibliographie, FS vous recommande la lecture :

- du dernier No du journal *Vivre au présent*, entièrement consacré au chômage ;
- d'une brochure sur le chômage présentant une enquête menée par le groupe « Femmes au travail » de la FTMH ;
- du livre de Pierrette Sartin (sociologue de Paris) consacré au sujet *Jeunes au travail, jeunes sans travail* (Editions d'organisation, Paris, 1977).



Ms. juin 1983

Accès à l'embauche : un casse-tête

Deux tribunaux du travail allemands consultent la Cour de justice des communautés européennes sur deux plaintes déposées pour discrimination à l'embauche.

Dans l'un des cas, il s'agit de deux assistantes sociales particulièrement bien préparées, qui postulent deux postes dans la prison où elles ont fait leurs stages. Le gouverneur de la prison déclare explicitement qu'il préfère engager un homme sans expérience plutôt qu'une femme.

Dans l'autre cas, il s'agit d'une femme ayant un diplôme d'ingénieur commercial. Elle répond à une offre d'emploi correspondant à ses qualifications, qui stipule que le poste est « un tremplin vers une carrière de manager ». On lui oppose le fait que l'entreprise a besoin d'un homme pour la représenter au Moyen-Orient.

Les deux tribunaux (Werl et Hambourg) reconnaissent qu'il y a eu discrimination en raison du sexe lors de la procédure de recrutement. Mais, embarrassés, ils posent à la Cour de Justice, de leur côté, à peu près les mêmes questions. Comme il pourrait se poser en Suisse des problèmes du même genre, résumons ces questions, même si les dispositions légales sont différentes :

— Découle-t-il de la directive communautaire sur l'égalité d'accès à l'emploi que la victime a droit d'office à un contrat de travail ? Autrement dit, l'employeur est-il condamné à embaucher d'office la victime ?

— Est-ce le cas seulement si la victime est objectivement meilleure que le candidat choisi ? ou s'il y a égalité de compétence ? ou si la victime est objectivement moins compétente, mais du fait qu'elle a été victime d'une discrimination ?

— Est-ce au tribunal de se prononcer sur la question de la compétence professionnelle, et selon quels critères ?

— Si l'employeur n'est pas tenu d'embaucher, la victime a-t-elle droit à des dommages-intérêts ? Comment les calculer ? La victime y a-t-elle droit seulement si elle est mieux qualifiée ou également si le candidat masculin est plus compétent ?

Le tribunal de Hambourg estime que, s'il n'y a pas embauche d'office, le droit de la victime à des dommages-intérêts devrait représenter une sanction économique sensible pour obtenir des entreprises une attitude conforme à la loi. (pbs)

Les femmes et les élections

En Angleterre

Les grands partis ont présenté les candidatures de 189 femmes (29 %) aux élections de juin 1983 : 38 chez les conservateurs, 77 chez les travaillistes, 74 à l'Alliance libérale-sociale démocrate. 23 femmes seulement ont été élues sur les 650 sièges que compte la Chambre des Communes (3,5 %), soit 13 conservatrices et 10 travaillistes. Les votes des femmes ont été pour 43 % aux conservateurs, 27 % aux travaillistes, 28 % à l'Alliance. Si Mme Thatcher a conduit son parti à la victoire, une autre politicienne bien connue, Shirley Williams (SD), n'a pas été réélue. (pbs)

En France

Aux municipales de mars 1983, le nombre de femmes participant à la gestion de leur commune a augmenté de 66 %, passant de 39 000 en 1977 à 71 000. Le taux de représentation des femmes est ainsi de 14,08 % en moyenne, soit environ 13 % dans les communes de moins de 3500 habitants, et de 21,6 % dans les grandes communes. Selon Mme Roudy, on peut dire que « tous les partis ont pris en compte la volonté de plus en plus affirmée des femmes de participer à la vie publique et à la gestion de leur commune ».

(Source : *Femmes d'Europe*, Nos 30 et 31)

Israël : égalité face à la retraite

La Fédération générale du travail (Histadrut) a décidé d'élever à 65 ans l'âge de la retraite des femmes afin de respecter le principe de l'égalité des droits entre hommes et femmes. Ainsi les femmes ne seront-elles plus obligées d'arrêter de travailler entre 60 et 62 ans, comme c'était le cas jusqu'à présent. Comme le mentionnait le professeur Ruth Ben Yisrael, de la Faculté de droit de l'Université de Tel Aviv, deux écoles s'affrontent, entre ceux qui veulent diminuer l'âge de la retraite des hommes, et ceux qui veulent augmenter celui des femmes : 6 La première école voit la retraite

comme la chance de faire enfin ce qui vous intéresse vraiment. Les tenants de cette option décrivent une grand-mère qui, à 60 ans, a enfin le temps de profiter de ses petits-enfants. La deuxième école de pensée considère la retraite sous un angle moins favorable. La même grand-mère certes, jouit de ses petits-enfants, mais se rend vite compte qu'elle est passée de l'état de salariée à l'état de baby-sitter non payée ». (mg)

(Source : *Na'amat, Movement of Working Women and Volunteers*, Tel Aviv, août 1983).

Suède : recherches sur les femmes

La Fondation du Tricentenaire de la Banque de Suède* fut créée par le Parlement suédois en 1962 pour commémorer le 300e anniversaire de la Banque de Suède. Elle a pour but de promouvoir la recherche scientifique suédoise. A fin 1981, 50 % des fonds avaient été octroyés aux sciences humaines, 20 % à la recherche en arts et littérature, et le reste aux sciences

naturelles, à la médecine et à la recherche technique. Ainsi, de nombreuses recherches relatives à l'égalité des sexes ont pu être financées, parmi lesquelles : sexe et langage ; les femmes et le changement social ; la littérature de masse pour les garçons et pour les filles ; les femmes dans l'industrie à Stockholm ; le travail domestique, etc. — (mg)

* *Women and Men in Swedish Society*, Research Projects Supported by the Bank of Sweden Tercentenary Foundation, Drottninggatan 14, 4 tr. 111 51 Stockholm, Suède.

Louise Weiss

Elle n'est peut-être pas très connue en Suisse, car ses activités se sont exercées surtout en France et dans le cadre des organisations européennes. Mais on ne peut laisser sa mort récente sans rendre hommage à cette femme qui fut une féministe passionnée, un écrivain et journaliste de talent, une pacifiste convaincue ; elle a notamment fondé avec Georges Bouthoul le fameux Institut de recherche sur la paix, de Paris. Par une heureuse rencontre, cette « Européenne » de la première heure a ouvert comme doyenne d'âge le premier Parlement européen élu au suffrage universel.

PUBLICITÉ

GROUPEMENT POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

De l'écologie à la politique

Issue du naturalisme scientifique dans la période de haute conjoncture de l'immédiat après-guerre, l'écologie veut restaurer des équilibres fondamentaux et gravement compromis entre les êtres vivants et leur milieu naturel, leur environnement au sens large du terme.

Homo sapiens ou apprenti sorcier ?

L'homme avait, jusqu'ici — le plus souvent pour des raisons de survie — cherché à dominer une nature encore menaçante. Mais, grisé par une toute-puissance, d'ailleurs beaucoup plus apparente que réelle, il a, plus récemment, abusé de ses prérogatives au point de mettre en danger son environnement naturel et jusqu'à la survie de sa propre espèce.

Un constat négatif

En effet, tout ce qui faisait la sécurité des générations se détériore : les terres agricoles, les lacs, les forêts s'abîment et sont menacés de disparition ; l'air que nous respirons, l'eau que nous buvons, les produits que nous mangeons, sont altérés, dégradés, pollués. Les conditions de travail se durcissent, les relations humaines s'appauvrissent ; les enfants, la famille ne trouvent plus leur place dans la société.

Les femmes et la qualité de la vie

Les femmes qui, génétiquement, sont faites pour donner la vie ont, par nature — et même sans être mères — le sens inné de ce qu'on appelle aujourd'hui la qualité de la vie. Ne les en a-t-on pas, d'ailleurs, pendant des siècles, déclarées garantes ? Aujourd'hui qu'elles sont, enfin, en train de s'émanciper, il faut qu'elles aient la volonté de s'engager, avec les hommes, dans les

instances politiques, cela à tous les niveaux, pour y faire entendre courageusement la voix de la raison et celle de l'exigence d'une vie de qualité.

Une prise de conscience générale

Le temps presse ! Les processus de dégradation peuvent s'accélérer et devenir irréversibles. La prise de conscience de ces phénomènes devient d'ailleurs générale. A preuve que tous les partis politiques ont ajouté à leur programme un chapitre « écologie ». Et de cela, il faut se réjouir.

Partis traditionnels ou écologistes ?

Il y a toutefois une différence fondamentale entre les partis traditionnels, s'intéressant à l'écologie comme à un sujet à part, et les partis plus récents, qui basent toute leur action politique à partir de l'écologisme. Leur vue des problèmes est globale ; ils veulent aller non aux effets, mais aux causes.

Or, les problèmes de dégradation de l'environnement sont issus des systèmes en place, qui peuvent se corriger, bien sûr, mais plus facilement au niveau des effets que des causes. C'est en tout cas ce à quoi l'on assiste généralement.

De même, partis de droite, comme partis de gauche ont la même foi en une relance économique essentiellement quantitative et centralisée et, surtout, dévoreuse d'énergie, en particulier nucléaire.

Or, nous devons, aujourd'hui, et de façon impérative, économiser l'énergie et promouvoir rapidement des énergies renouvelables.

Le GPE dans l'arène politique

Voilà pourquoi, voici déjà dix ans, en 1973, des gens hors des partis traditionnels faisaient, sous la dénomination *Groupe pour la protection de l'environnement*, leur entrée dans un certain nombre de Conseils communaux, à Lausanne notamment.

D'aucuns leur prédisaient un avenir aussi sympathique qu'éphémère.

Pourtant, l'influence de GPE n'a cessé de s'accroître. Entré au Grand Conseil vaudois dès 1978, il y forme aujourd'hui, avec six députés, un groupe politique à part entière. De plus, un conseiller national siège à Berne depuis 1979.

Enfin, au plan national, le GPE est à l'origine de la Fédération suisse des partis écologistes qui groupe des membres de plus de cinq cantons suisses.

Préoccupation du long terme, de la qualité, antitechnocratie et décentralisation sont quelques-uns des grands principes de l'écologisme.

Apportez massivement votre soutien au *Groupe pour la protection de l'environnement*, en envoyant à Berne, les 23 et 24 octobre prochain, les hommes et les femmes qui s'engagent à lutter selon cet esprit.

Votez Groupement pour la protection de l'environnement - Liste 4